

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

Xper
63

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 79 à 83 du règlement.)

*Report du débat parlementaire
relatif à la suppression de la peine de mort.*

47. — 29 août 1981. — **M. Henri Caillavet**, apprenant que **M. le ministre de la justice** a le souci de faire venir devant le Parlement lors de la prochaine session le débat sur la peine de mort — maintien ou suppression — s'étonne d'une telle précipitation tant il est vrai que les élus de la nation se doivent, présentement et presque exclusivement de porter leurs réflexions, notamment sur des sujets très importants tels le chômage et l'emploi, l'inflation et le déficit de la sécurité sociale, le nucléaire civil et militaire, etc. Or, avec également les débats budgétaires (loi de finances) et financiers (impôts sur le capital, nationalisations, etc.), le temps de travail des représentants de la nation est soumis à une cadence peu compatible avec l'étude, la discussion et la décision. Il lui propose, d'une part, de renvoyer *sine die* la discussion législative sur la peine de mort ne concernant d'ailleurs que quelques individus tortionnaires, pervers, impitoyables envers les enfants et les innocents, d'autre part, de préparer avec M. le Premier ministre une modification des règles constitutionnelles afin de soumettre au peuple de France par la voie du référendum cette question de société, la justice étant rendue au demeurant en son nom.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Bilan de l'aide financière aux petites entreprises.

99. — 19 août 1981. — **M. Paul Girod** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'efficacité et les modalités de l'aide aux entreprises, second volet des mesures de relance de l'économie prises ces deux derniers mois. Il lui indique qu'il a pris bonne note du communiqué de presse du 17 août dans lequel est stipulée la décision d'étendre le champ d'application de la procédure d'aide exceptionnelle de trésorerie aux entreprises, d'en augmenter le montant maximal et de reculer au 31 octobre la date limite de dépôt des demandes. Malgré un certain nombre de demandes d'explication, le Gouvernement n'a pas donné, jusqu'à présent, le bilan des premières mesures prises au mois de mai en faveur des petites et moyennes entreprises, dont on vient de prévoir le quadruplement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre d'entreprises qui ont demandé à en bénéficier et quel est le nombre d'emplois concernés.

Animation en milieu rural.

100. — 19 août 1981. — **M. Paul Jargot** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** comment le Gouvernement conçoit l'animation en milieu rural. A cet égard, il souhaiterait qu'elle lui précise le rôle qu'elle estime devoir être rempli par les fédérations d'éducation populaire et en particulier par les foyers ruraux et leur fédération nationale.

Conséquences sur l'économie de taux d'intérêt élevés.

101. — 21 août 1981. — **M. René Chazelle** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les graves inconvénients pour l'économie française du niveau actuel des taux d'intérêt. Il n'ignore pas que divers efforts ont été tentés : avances de trésorerie consenties par les comités départementaux de financement, réduction de 3 p. 100 de l'escompte commercial des banques au profit des petites et moyennes entreprises, octroi de prêts bonifiés, léger abaissement du taux de base bancaire pour atténuer les conséquences du renchérissement du coût du crédit sur l'activité des entreprises. Cependant, bon nombre d'entre elles sont au bord de l'asphyxie et ne peuvent plus procéder aux investissements nécessaires à leur survie. De plus, l'inversion de la hiérarchie normale des taux entre long terme et court terme, crée une situation malsaine et ne peut aller sans provoquer à bref délai un déséquilibre économique profond. Il lui demande de bien vouloir indiquer au Sénat si le Gouvernement n'envisage pas de substituer aux mesures ponctuelles qui viennent d'être rappelées un dispositif d'ensemble assurant une parade véritablement efficace aux contraintes imposées à notre pays par le maintien à un niveau extrêmement élevé des taux d'intérêt américains.

Allègement de la politique d'encadrement du crédit.

102. — 21 août 1981. — **M. René Chazelle** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les aspects négatifs de la politique d'encadrement du crédit. Celui-ci tend, en effet, à favoriser davantage les secteurs en perte de vitesse que ceux dont les investissements autorisent l'expansion et profite surtout aux entreprises et aux banques déjà fortement implantées, au détriment des concurrents nouveaux. Essentiellement, il pose sans le résoudre le problème de la sélection des crédits résultant du rationnement général, sans forcément faire prévaloir les critères de priorité qui assureraient une reprise de l'économie nationale. Ceci est d'autant plus alarmant que le crédit bancaire est devenu la source quasi exclusive de financement externe pour les entreprises. Il lui demande, en conséquence, si le programme de redressement de deux ans annoncé par le Gouvernement ne comportera pas des mesures susceptibles d'alléger les contraintes pesant sur les conditions d'octroi du crédit « encadré », de manière à ne pas freiner l'essor des entreprises dynamiques tout en facilitant l'aide aux unités en difficulté.

Politique forestière du Gouvernement.

103. — 21 août 1981. — **M. René Chazelle** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** que la France, dont le quart du territoire est couvert de forêts, ne parvient cependant pas à couvrir ses propres besoins puisque le déficit de la « filière bois » avoisine onze milliards de francs en 1980. Il lui demande d'exposer au Sénat la politique que le Gouvernement entend suivre en la matière afin de permettre une exploitation rationnelle de nos propres ressources forestières et ainsi réduire notre dépendance commerciale vis-à-vis de l'étranger. Il souhaiterait connaître, en particulier, les suites qu'elle entend donner aux propositions qu'il avait lui-même soumises à son prédécesseur (J. O. Sénat du 10 octobre 1980, p. 3862), consistant notamment à : 1° instituer une interprofession publique destinée à organiser les marchés dans un esprit de concertation ; 2° renforcer l'industrie forestière française, par exemple en encourageant la création de petites unités mieux adaptées au morcellement de notre forêt ; 3° organiser une grande industrie nationale du meuble.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

Application des articles 74 et 75 du règlement ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Primes à la non-commercialisation du lait et à la reconversion lait-viande.

1546. — 3 septembre 1981. — **M. Charles-Edmond Lenglet** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les difficultés de trésorerie qu'éprouvent actuellement de nombreux éleveurs du département de la Somme qui ont déposé en 1978 une demande de prime à la reconversion lait-viande ou de prime à la non-commercialisation du lait. En effet, si tous les acomptes des primes échues jusqu'en mars 1981 pour les premiers et jusqu'en avril 1981 pour les seconds ont été versés aux bénéficiaires, les paiements sont suspendus pour les primes échues postérieurement. Il semblerait que, suite aux contrôles du F.E.O.G.A. et de la Cour des comptes européenne, des insuffisances dans l'application du régime de ces primes se seraient révélées dans certains départements français. Actuellement, huit dossiers « reconversion » et soixante-sept dossiers « non-commercialisation » sont bloqués dans le département de la Somme, causant des problèmes graves de trésorerie à ces agriculteurs en cette période de l'année où ils n'ont pas encore touché le prix de leurs récoltes. Il faut savoir en effet que l'abandon par ces éleveurs de la production laitière qui leur procurait des rentrées d'argent mensuelles ne pouvait être incitative pour eux qu'à la condition du respect de l'échéancier des paiements d'acomptes de primes. Il n'est pas possible de bloquer tous les paiements aux agriculteurs français sous le prétexte que certains dossiers ne rempliraient pas les conditions requises. Il est urgent, par contre, de régler les sommes dues aux éleveurs dont les dossiers sont conformes à la réglementation. Il importe, en effet, de compléter selon l'échéancier prévu les paiements effectués au titre du premier acompte aux éleveurs concernés, comme la promesse leur en avait été faite lorsqu'ils ont été incités à abandonner la production du lait. Il souhaiterait en conséquence connaître sa position à l'égard du problème évoqué, en espérant que l'O.N.I.B.E.V. et le F.O.R.M.A. seront invités à verser dans les délais les plus rapides les acomptes aux agriculteurs dont les dossiers sont reconnus conformes.

1547. — 3 septembre 1981. — **M. Charles-Edmond Lenglet** fait part à **Mme le ministre de l'agriculture** de l'émotion suscitée dans la profession agricole de la Somme par les nouvelles méthodes de calcul pour l'attribution de quotas supplémentaires aux caisses régionales de crédit agricole. Jusqu'à maintenant, les quotas attribués aux caisses régionales par la caisse nationale de crédit agricole étaient calculés en fonction des prêts réalisés l'année précédente. Lorsque les demandes augmentaient d'une année sur l'autre, la caisse nationale distribuait, en principe, des quotas supplémentaires. Les nouvelles instructions prévoient que ces quotas supplémentaires vont maintenant être attribués en fonction du revenu brut d'exploitation (R.B.E.). Ainsi, une trentaine de départements où le R.B.E. est élevé, ne pourront pas bénéficier de ce financement supplémentaire. Or, le R.B.E. ne paraît pas être une référence valable en la matière, car il masque d'importantes disparités au sein d'un département : 70 p. 100 des exploitations de la Somme ont moins de 50 hectares en polyculture et les revenus varient d'une manière très significative d'une exploitation et d'une région à une autre. Cette décision est antisociale, car le quota attribué à la C.R.C.A. de la Somme est insuffisant pour satisfaire les demandes de prêts aux jeunes agriculteurs candidats à l'installation. Les jeunes agriculteurs les plus vulnérables seront pénalisés, étant obligés d'utiliser des prêts à un taux minimum de 9 p. 100. Cette décision est aussi anti-économique, puisqu'elle va forcément freiner l'installation des jeunes et ralentir l'intensification des exploitations, en particulier dans la Somme où le montant du capital d'exploitation est déjà bien supérieur au plafond des prêts aux jeunes agriculteurs (250 000 francs) du fait du développement des entreprises. Il lui demande en conséquence si, compte tenu des arguments avancés, elle entend rétablir l'attribution de quotas supplémentaires aux C.R.C.A. en fonction de leurs besoins réels.

Communes : frais de scolarité.

1548. — 3 septembre 1981. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, dans le cadre de la loi Guerneur, les communes centrées sur le territoire desquelles sont implantés des établissements privés doivent supporter des charges élevées concernant les frais de scolarité des enfants de ces établissements, alors même que ces enfants sont domiciliés en dehors de ces communes. Il lui demande, dès lors, s'il pense pouvoir prendre rapidement des dispositions pour remédier aux inconvénients signalés ci-dessus.

Saint-Michel-sur-Orge : manque de surveillants au collège Boileau.

1549. — 3 septembre 1981. — **M. Jean Colin** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les problèmes posés par le manque de surveillants au collège Boileau de Saint-Michel-sur-Orge. En l'état actuel des effectifs, la situation s'analyse en la présence réelle d'un ou deux surveillants et ceci pour 600 élèves, ce qui est très insuffisant. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage d'augmenter le nombre de surveillants pour la prochaine rentrée dans l'établissement concerné.

Agents de main-d'œuvre de nettoyage : situation.

1550. — 3 septembre 1981. — **M. André Bohl** attire l'attention de **M. le ministre des P. T. T.** sur la situation anormale que l'administration des P. T. T. offre aux agents de main-d'œuvre de nettoyage. D'après ses informations, ce personnel n'est pas bénéficiaire de la protection normale. Les conventions collectives départementales de ce personnel de nettoyage ne sont pas appliquées. Il lui demande quelles mesures il compte adopter pour permettre à ce personnel d'être intégré dans le cadre des agents des P. T. T.

Collectivités locales : remboursement de la T. V. A.

1551. — 3 septembre 1981. — **M. Raoul Vadepied** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur la profonde déception manifestée par de nombreux maires dans la mesure où le remboursement de la T. V. A. sur les travaux d'investissement réalisés par les communes ou leurs groupements, non seulement n'intervient que deux années après que les travaux ont été effectués, mais plus encore est très souvent versé en fin d'exercice budgétaire. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre tendant à faire cesser ces anomalies. Le décalage ainsi décrit revient en fait à diminuer de 30 p. 100 la valeur des sommes remboursées au titre de la T. V. A. aux communes et à leurs groupements du fait des taux d'inflation particulièrement élevés que nous connaissons à l'heure actuelle et qui vont semble-t-il en s'amplifiant.

Enseignement technique court : appartenance.

1552. — 3 septembre 1981. — **M. Marc Bœuf** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le sort réservé à l'enseignement technique court. En effet, si le ministère de l'éducation nationale a retrouvé les universités, de nombreux personnels de l'enseignement technique sont inquiets pour l'avenir de cet enseignement. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de réintégrer l'enseignement technique dans le ministère de l'éducation nationale.

Logements en accession à la propriété : prix de vente.

1553. — 3 septembre 1981. — **M. Adrien Gouteyron** expose à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** que l'arrêté du 29 juillet 1977 publié au *Journal officiel* du 19 août 1977, relatif au prix de vente des logements en accession à la propriété financés au moyen de prêts aidés par l'Etat, dispose dans son article 4 : « S'il est constaté qu'à la date de conclusion de la vente d'un logement ou la cession des parts ou d'actions si la vocation à la propriété du logement est acquise par cette voie, le dernier indice bâtiment BT 01 publié est supérieur au dernier indice publié à la date du dépôt de dossier de demande de décision favorable d'octroi du prêt, le prix de vente toutes taxes comprises à la date de la vente ou de la cession des parts est au plus égal au prix de vente prévisionnel logement majoré d'un pourcentage égal aux trois quarts de la variation constatée. » Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part : si l'article 4 de l'arrêté du 29 juillet 1977 permet l'indexation du prix de vente d'un immeuble à construire sur l'index

BT 01 jusqu'à la date de conclusion de l'acte de vente — alors que dans cette hypothèse toute révision de prix postérieure à la date de l'acte de vente serait basée sur l'indice du coût de la construction — ; si l'arrêté du 29 juillet 1977 s'applique dans un même programme immobilier aux seules ventes financées au moyen de prêts aidés par l'Etat, ou à l'ensemble des ventes, dès lors que le vendeur fait état de P. A. P. destiné à être repris par les acquéreurs, quand bien même certains logements ne bénéficieraient d'aucune reprise de prêt.

Télévision : couverture des zones d'ombre.

1554. — 3 septembre 1981. — **M. Adrien Gouteyron** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la circulaire n° 1442/SG du 11 septembre 1980 concernant la couverture des zones d'ombre en matière de télévision et notamment sur les règles qui s'appliquent pour la mise au point de programmes départementaux annuels en milieu rural qui prévoient que ces programmes ne devraient pas comporter d'opération dont le coût total de réalisation par foyer serait supérieur au coût d'accès en service diffusé par le satellite, actuellement en moyenne de 1 200 francs toutes taxes comprises par habitant. Cette mesure pénalisera gravement les zones rurales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il n'envisage pas de prendre des dispositions susceptibles d'augmenter la participation actuelle de l'Etat.

Caisse nationale de crédit agricole : utilisation de crédits.

1555. — 3 septembre 1981. — **M. Adrien Gouteyron** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelle utilisation a été faite des crédits d'un montant de 900 millions de francs prélevés sur les excédents de la caisse nationale de crédit agricole, et attribués, en complément des dotations budgétaires, à différentes réalisations d'aménagement agricole et forestier, au fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires, et à des actions relatives à l'innovation, à la recherche agronomique. Il observe en effet que cette décision prise par le conseil d'administration de la caisse nationale de crédit agricole lors de sa réunion du 24 octobre 1980 ne s'est pas encore concrétisée dans les délégations de crédits attribués aux directions départementales de l'agriculture et aux établissements publics compétents.

Retraite des travailleurs salariés : prise en compte de la durée de cotisation.

1556. — 3 septembre 1981. — **M. Louis Souvet** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur le cas des travailleurs salariés qui ont cotisé plus de trente-sept ans et demi, soit plus de 150 trimestres, et cependant qui perçoivent une retraite calculée sur la base de 150 trimestres. Il lui demande s'il ne serait pas possible pour le calcul de ladite retraite de prendre en compte tous les trimestres effectués, ayant permis de cotiser aux caisses de retraite, et ainsi d'abandonner cette notion de plafonnement utilisée jusqu'à maintenant.

Ligne électrique de haute tension : tracé.

1557. — 3 septembre 1981. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre de la défense** que les exigences de ses services à propos du camp de Canjuers, déterminent le tracé d'une ligne de transport électrique de haute tension, de Trans à Carros, qui nuit à l'environnement et soulève des protestations générales. Il lui demande de vouloir bien faire en sorte que le tracé le plus conforme à l'intérêt général soit fixé par ses services.

Transporteurs routiers : situation.

1558. — 3 septembre 1981. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports** sur la situation des transporteurs routiers confrontés à la chute des frets et à la cherté des carburants alors que les crédits promis pour équiper les véhicules en économiseurs d'énergie n'ont pas encore été mis à leur disposition. Il lui demande ses intentions pour l'avenir de cette profession.

Lutte contre le bruit : résultats.

1559. — 3 septembre 1981. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'environnement** de vouloir bien faire le point des résultats acquis dans la lutte contre le bruit : 1° par application de la loi du 10 janvier 1978 ; 2° par les actions concertées résultant des protocoles communaux.

Retraités : revendications.

1560. — 3 septembre 1981. — **M. Francis Palmero** rappelle à **Mme le ministre de la solidarité nationale** les revendications principales des retraités concernant : a) l'amélioration des pensions de réversion dont le taux pourrait être porté à 60 p. 100 ; b) la généralisation du paiement mensuel ; c) égalité fiscale entre actifs et retraités ; d) poursuite de l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue ; e) l'assouplissement de la notion de non-rétroactivité des lois, conformément à l'avis du médiateur ; f) le respect absolu de la loi de péréquation ; g) l'amélioration de l'aide à domicile ; h) la suppression du décret du 26 juin 1980 qui impose aux poly-pensionnés le versement d'une seconde cotisation de sécurité sociale. Il lui demande ses intentions pour apporter quelques solutions à ces problèmes dans le prochain budget.

Augmentation de l'essence : conséquence pour l'industrie automobile.

1561. — 3 septembre 1981. — **M. Roland du Luart** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le fait que, pendant le septennat précédent, les fluctuations à la hausse du dollar et les effets des chocs pétroliers successifs indignaient l'opposition d'alors devenue maintenant majorité, lorsque le Gouvernement les répercutait sur le consommateur. Aujourd'hui, le Gouvernement a augmenté les produits pétroliers deux fois en cent jours et a même prévu dans la loi de finances rectificative votée en juillet dernier un relèvement de la taxe intérieure destinée à financer les mesures sociales. Ce qui était jugé inacceptable hier l'est devenu miraculeusement aujourd'hui. Il lui demande si l'alourdissement constant de la fiscalité pétrolière, pour financer des dépenses publiques en forte augmentation, ne risque pas de menacer sérieusement l'industrie automobile française, déjà touchée par la récession.

Nucléaire : exportation de centrales.

1562. — 3 septembre 1981. — **M. Roland du Luart** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie**, sur l'incertitude que fait peser sur l'avenir de l'industrie nucléaire la remise en cause du programme actuel. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de compenser la réduction éventuelle du programme intérieur par l'exportation de réacteurs construits en France. Pour cela, il lui suggère de regrouper les industriels concernés et E.D.F. dans un organisme unique chargé de l'exportation « clés en mains » de ces centrales. Cette suggestion lui paraissant indispensable pour être efficace sur le plan de la concurrence internationale. Il lui demande donc de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Programme nucléaire : réduction.

1563. — 3 septembre 1981. — **M. Roland du Luart** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie**, sur les conséquences sur l'emploi des récentes décisions du conseil des ministres tendant à réduire de quart ou de la moitié le programme nucléaire actuel qui était de quatre réacteurs de 1300 mégawatts par an. Ces décisions mettent en jeu, selon le cas, 35 000 ou 70 000 emplois en ne retenant que les seuls emplois directs. Il souligne que c'est une dangereuse illusion de croire que les emplois perdus dans le nucléaire, emplois hautement spécialisés, pourront être compensés par la création de nouveaux emplois dans le domaine des énergies nouvelles. Une nouvelle formation coûteuse devrait être recommencée. Il lui demande comment il lui paraît possible de concilier ces décisions avec les déclarations de **M. le ministre de l'économie et des finances** devant le Conseil économique et social, qui précisait : « Il n'est pas question d'abandonner l'effort français sur le nucléaire, cela pour deux raisons : tout d'abord, parce que nous en avons besoin, c'est simple ; et ensuite, parce que l'industrie nucléaire occupe directement 140 000 personnes et fait travailler indirectement 700 000 personnes. Quand on a près de 2 millions de chômeurs, on ne peut jamais oublier ces chiffres. » Il lui demande, par ailleurs, de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Prêts aux jeunes agriculteurs : délais.

1564. — 3 septembre 1981. — **M. Roland du Luart** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur le fait qu'au mois d'avril 1981, dans le département de la Sarthe, le délai d'attente

pour obtenir un prêt d'installation aux jeunes agriculteurs avait été ramené à six mois. Aujourd'hui, ce délai est porté à onze ou douze mois, ce qui constitue une entrave grave à la réalisation des projets formés et un recul notable par rapport à la situation antérieure. Beaucoup de ces jeunes agriculteurs ont pris des engagements vis-à-vis de marchands de matériel agricole ou de constructeurs de hangars et, en raison de l'allongement des délais d'attente, ils doivent supporter les intérêts de retard au taux du marché, taux qui a, lui aussi, considérablement augmenté. Il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Suspension de travaux dans certaines centrales nucléaires : conséquence.

1565. — 3 septembre 1981. — **M. Michel Alloncle** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur la récente décision prise par le Gouvernement de suspendre les travaux des centrales nucléaires en cours de construction, notamment à Civaux. Il souligne qu'une telle décision va entraîner la perte de plusieurs milliers d'emplois pendant sept années et conduira inévitablement au dépôt de bilan les entreprises locales et régionales pour lesquelles ces travaux constituaient l'essentiel de leur carnet de commandes. En outre, cette mesure aura pour conséquence de priver l'industrie française de références récentes dans le domaine de la construction de centrales nucléaires et donc d'hypothéquer très sérieusement toute chance d'emporter des marchés à l'étranger. Aussi lui demande-t-il, d'une part, que le Gouvernement établisse d'urgence un programme de grands travaux publics permettant d'éviter l'aggravation du chômage dans cette profession et de sauvegarder ainsi l'outil de travail que représentent ces entreprises, et d'autre part, s'il ne serait pas souhaitable que le Gouvernement consulte les organismes représentant les entreprises concernées dans les cas, tels que celui-ci, où les pouvoirs publics prennent des décisions ayant des répercussions sur des milliers d'emplois et la survie de nombreuses entreprises.

Redevance de raccordement à l'égout : assujettissement.

1566. — 3 septembre 1981. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur les modalités d'assujettissement à la redevance de raccordement à l'égout prévue à l'article 35, IV du code de la santé publique (ordonnance n° 58-1004 du 23 octobre 1953). Il désirerait savoir si une commune qui a réclamé et encaissé une telle redevance lors du raccordement au réseau communal d'assainissement d'une maison individuelle comprenant un seul logement, peut assujettir au paiement d'une nouvelle redevance de raccordement à l'égout le propriétaire de cette construction qui viendrait par la suite à aménager dans cette même résidence plusieurs appartements soit en augmentant la surface habitable par l'aménagement d'annexes à la construction originelle soit par simple division de la surface habitable primitive. Peut-on considérer, en effet, que l'apport d'une population supplémentaire crée une surcharge du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux usées construit par la commune au lieu et place du propriétaire et au titre duquel elle perçoit la participation pour raccordement à l'égout ? La liquidation de la nouvelle taxe de raccordement à l'égout calculée, en l'espèce, sur la base d'un tarif forfaitaire institué par délibération du conseil municipal dûment approuvée par l'autorité de tutelle, doit-elle être réalisée sur le taux en vigueur à la date du branchement de la première construction ou sur celui applicable lors de l'aménagement des nouveaux logements ? Enfin, **M. le ministre** peut-il lui confirmer que le redevable de cette participation est bien, soit le propriétaire originel si l'aménagement des appartements supplémentaires n'est réalisé qu'en vue de leur location, soit les acheteurs des nouveaux appartements en cas de vente par le propriétaire d'origine.

Création d'une croix de combattant volontaire d'Indochine.

1567. — 3 septembre 1981. — **M. Robert Schwint** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants** que des militaires français se sont portés volontaires pour participer aux opérations militaires en Indochine et en Corée et lui demande si, pour distinguer et récompenser leurs mérites, le Gouvernement ne pourrait créer, comme cela a été fait pour les combattants volontaires des guerres 1914-1918 et 1939-1945 une croix de combattant volontaire d'Indochine ou de Corée.

Usage du français comme langue internationale : soutien.

1568. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre Vallon** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur les préoccupations exprimées récemment par le haut comité de la langue française en ce qui

concerne l'avenir de l'utilisation du français comme langue internationale, tant dans le domaine de la législation civile et pénale que du droit commercial. Le haut comité affirme notamment : « Dans quinze ans l'informatisation des sciences économiques et juridiques se fera en anglais. Nous cesserons d'être présents dans le tiers-monde et notre rôle sera de plus en plus réduit dans les instances mondiales ». Aussi lui demande-t-il, à la lumière de ces craintes particulièrement légitimes et fondées, de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à dégager les moyens susceptibles de remédier à une telle situation et, notamment, d'organiser des colloques de haut niveau dans notre pays, d'aider l'édition française, d'encourager la traduction d'ouvrages français en langues étrangères et d'ouvrir les universités françaises sur le monde extérieur.

Radios nationales : place de la chanson française.

1569. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre Vallon** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur les résultats d'un récent sondage publié par un grand hebdomadaire national concernant l'opinion que se font les Français de la programmation musicale sur les quatre grandes stations de radio nationales. Une très grande majorité d'entre eux, près des deux tiers, estime que la place accordée à la chanson française par leur station de radio préférée est très insuffisante. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir préciser les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre tendant à encourager la création dans le domaine musical, afin que les auditeurs puissent retrouver des chansons françaises de qualité.

Nicaragua : prêt pour la construction d'une usine textile.

1570. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre Vallon** demande à **M. le ministre des relations extérieures** de bien vouloir lui préciser s'il est exact que la France vient d'accorder au Nicaragua une aide financière de plus de six milliards d'anciens francs pour la construction d'une usine textile. Une telle décision venant à un moment où l'industrie textile française connaît les plus graves difficultés et où des dizaines de milliers d'emplois y sont menacés, paraît pour le moins inopportune et mériterait en tout état de cause une explication aussi claire que rapide.

Retraite mutualiste d'anciens combattants d'Afrique du Nord : forclusion.

1571. — 3 septembre 1981. — **M. Paul Séramy** demande à **M. le ministre des anciens combattants** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à reculer la forclusion en matière de majoration de l'Etat de la retraite mutualiste en fonction de la publication de la dernière liste d'unités classées combattantes en Afrique du Nord.

Anciens combattants d'Afrique du Nord : campagne double.

1572. — 3 septembre 1981. — **M. Francisque Collomb** demande à **M. le ministre des anciens combattants** de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à réaliser l'égalité de traitement de l'ensemble des générations d'anciens combattants en accordant la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, laquelle se traduirait par des majorations pour l'avancement et à des modifications pour leur retraite.

Préscolarisation : extension.

1573. — 3 septembre 1981. — **M. Francisque Collomb** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'inquiétude de très nombreux parents d'élèves à la suite de la volonté manifestée par le Gouvernement d'étendre éventuellement la préscolarisation à tous les enfants de deux ans. Ainsi que l'a fort bien indiqué la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, un tel plan devrait nécessairement tenir compte des besoins réels de ces très jeunes enfants dont la fragilité émotionnelle nécessite une prise en charge très différente de celle de leurs aînés. Un tel service public de la petite enfance pourrait par ailleurs exposer beaucoup de ces très jeunes enfants à des dommages considérables dans le développement de leur personnalité. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir apporter tous apaisements à ce sujet.

P. M. E. : ramassage des huiles usées.

1574. — 3 septembre 1981. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur les conséquences de l'application du décret n° 79-931 du 21 novembre 1979 relatif aux conditions de ramassage et d'élimination des huiles usées. Au-delà du légitime souci de protéger la nature, ce texte conduit à évincer du marché des huiles usagées un grand nombre de P. M. E., au profit de quelques entreprises ayant obtenu l'agrément nécessaire. Il lui demande, en conséquence, pour préserver ce tissu industriel et des emplois, s'il ne lui paraît pas opportun qu'une décision soit prise, soit pour rapporter, soit pour suspendre ce décret et tout du moins qu'une action soit entreprise pour ne pas pénaliser les P. M. E. de ce secteur.

Var : dotation de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

1575. — 3 septembre 1981. — **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur les problèmes que rencontrent les fonctionnaires de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale du Var, pour assurer dans de bonnes conditions les missions de service public qui leur sont imparties et ce en raison de l'insuffisance de la dotation des crédits subdélégués par le ministère de la santé, via la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, chargée de coordonner les travaux de répartition de l'« enveloppe régionale ». Il lui rappelle que la procédure relative à la gestion des frais de déplacements des personnels de l'Etat a été déconcentrée en 1976, de telle sorte que chaque département fait état de ses besoins auprès de la direction régionale qui, après totalisation, sollicite auprès des services ministériels une dotation globale, cette dernière est ensuite répartie, au cours d'une réunion de concertation, entre les différentes directions départementales qui se voient attribuer une « enveloppe » dont le montant est souvent inférieur à la demande initiale. A titre d'exemple, il lui indique que pour l'exercice 1981, la direction départementale du Var a reçu une dotation de 263 000 francs alors qu'elle avait demandé 325 000 francs, ce qui l'a amené à prendre des mesures très restrictives pour les déplacements de son personnel. Afin de préserver la qualité de ce service public, essentiel, il lui demande quelle disposition il entend prendre pour remédier à cette situation.

Bilan des nationalisations décidées en 1945.

1576. — 3 septembre 1981. — A la veille du débat sur les nationalisations, **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** s'il n'entend pas demander à la commission du bilan d'examiner ce que furent les avantages et les inconvénients des nationalisations décidées en 1945 pour les Français.

Archives : patrimoine immobilier ; tableau général des propriétés de l'Etat, suites au rapport de la Cour des comptes.

1577. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** quelles décisions ont été prises par le Gouvernement après les observations présentées par le rapport de la Cour des comptes concernant la tenue des archives, l'inventaire du patrimoine immobilier et le tableau général des propriétés de l'Etat.

Problème du vin : suites aux propositions de la Commission européenne.

1578. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelle réponse le Gouvernement français entend donner aux propositions qui lui ont été faites par la Commission européenne, le 18 août 1981, pour trouver une solution au conflit qui oppose actuellement notre pays et l'Italie, à propos du problème du vin.

Développement de la culture des énergétiques.

1579. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelle action entend mener son département pour faciliter le développement de la culture des énergétiques du type « canne de Provence » ou « jacinthe d'eau », le « sorgho sucrier » ou les « cultures d'algues ».

Moyens consacrés à la recherche dans le domaine des transports principalement par rail.

1580. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie** quelle part il entend consacrer à la recherche dans le domaine des transports et principalement dans le domaine du rail. Pour que les chemins de fer de demain soient en mesure de tenir un rôle clé dans les transports, ils devront continuer à tenir compte de leurs investissements dans toutes les innovations techniques susceptibles de promouvoir de nouvelles formes de service, de réduire les coûts d'investissements, la maintenance et les dépenses d'exploitation, ainsi que d'accroître la productivité. Des développements récents, en matière de micro-électronique et de télécommunications, devraient avoir des incidences importantes sur la gestion des opérations au plan quantitatif ou qualitatif.

Développement des carburants de substitution aux produits pétroliers.

1581. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie chargé de l'énergie** quelle suite il entend donner au programme Carburol concernant la recherche et le développement des carburants pouvant se substituer aux produits pétroliers, notamment à partir de la biomasse. D'autre part, quel est actuellement l'état des travaux de recherche sur la production de méthane biologique à partir du fumier servant ensuite à la déshydratation de ce même fumier. Quelle possibilité peut représenter pour l'avenir la production d'électricité par turbine à gaz entraînant un alternateur, les gaz de combustion étant utilisés pour le séchage des marcs.

Gisement d'uranium de La Crouzille (Haute-Vienne).

1582. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'industrie** à combien de tonnes sont évaluées les possibilités d'extraction du nouveau gisement d'uranium dépendant du site de La Crouzille (Haute-Vienne).

Extraction du charbon en France pour 1982.

1583. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'industrie** à quel tonnage est envisagée l'extraction du charbon sur le territoire national pour l'année 1982.

Conservation, patrimoine immobilier national, encouragement des initiatives des associations.

1584. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la culture** quelles mesures il compte prendre pour encourager les initiatives engagées par des associations pour entretenir et conserver les biens immobiliers de grande valeur appartenant à notre patrimoine national.

Simplification de la procédure de recouvrement des impôts.

1585. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget** s'il envisage de modifier dans le sens de la simplification la procédure de recouvrement des impôts.

Pression fiscale et parafiscale en 1982.

1586. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** quel sera, selon les prévisions, le taux de la pression fiscale et parafiscale en 1982 par rapport au produit intérieur brut marchand.

Construction d'une force de mobilisation populaire.

1587. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** remercie **M. le ministre de la défense** de la réponse qu'il a donnée à sa question n° 702 du 9 juillet 1981, mais le caractère laconique et sibyllin de la déclaration justifie une demande supplémentaire de précisions : comment **M. le ministre de la défense** entend-il

construire une force de mobilisation populaire effectuée suivant un modèle purement français ; quelle sera en particulier sa composition ; quels seront ses rapports avec les forces armées ; dans quelles circonstances est-il envisagé de mettre en place ce système.

Achat d'avions de reconnaissance Grumman Haukeye.

1588. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la défense** s'il est exact qu'un marché devrait être signé pour l'achat d'avions de reconnaissance Grumman Haukeye destinés à l'armée de l'air française. Le Haukeye fournirait également à la France le même radar détectant les avions volant à basse altitude. Si cette information est exacte, en quelle année les premiers appareils pourraient-ils être livrés et à quel prix.

Choix des installations de chauffage.

1589. — 3 septembre 1981. — Un grand nombre d'immeubles ont été équipés, au lendemain de la dernière guerre, avec un chauffage au fuel. Aujourd'hui, se pose le problème du renouvellement de ces installations. **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** quels conseils le Gouvernement peut-il donner aux propriétaires de ces immeubles sur les choix à faire entre les différents types d'installations.

Logement : conditions financières de crédit.

1590. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** s'il ne croit pas indispensable, afin de permettre que les mesures prises au cours de ces dernières semaines aient toute leur efficacité, de modifier radicalement les conditions financières de crédit. Tant que les taux d'intérêt se maintiendront au niveau actuel, la demande restera insolvable et le lancement de nouveaux programmes difficile. Il paraît en particulier essentiel d'élargir les prêts sociaux complémentaires, d'atténuer les effets des règles de l'encadrement du crédit et d'envisager la création de circuits financiers spécifiques au logement.

Age de la scolarité.

1591. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'économie nationale** s'il est exact qu'il envisage de modifier l'âge de la scolarité pour la porter à dix-huit ans.

Formation continue des professeurs d'enseignement général de collège (P. E. G. C.).

1592. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quelles mesures il entend prendre pour qu'une place importante soit réservée aux professeurs d'enseignement général de collège (P. E. G. C.) dans la formation continue des enseignants du second degré.

Gestion du service des chèques postaux.

1593. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des P. T. T.** les mesures qu'il compte prendre pour améliorer la gestion du service des chèques postaux. Quelles nouvelles mesures envisage-t-il de mettre en œuvre pour rétablir sur des bases solides et durables l'équilibre financier de cette activité.

Acquisition des véhicules d'enseignement de la conduite automobile : récupération de la T. V. A.

1594. — 3 septembre 1981. — **M. Michel Crucis** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget** sur le refus opposé par les administrations fiscales aux entreprises d'auto-écoles, de récupérer la T.V.A. payée sur l'acquisition des véhicules d'enseignement de la conduite automobile. Il lui fait observer que ces véhicules constituent les

outils de travail des auto-écoles, qu'ils ne sont pas conçus pour le transport des personnes, mais bien pour l'enseignement de la conduite. Il lui apparaît donc qu'en toute logique les entreprises d'enseignement de la conduite automobile puissent récupérer la T. V. A. payée sur l'acquisition de leurs véhicules d'enseignement.

Politique des contrats de pays.

1595. — 3 septembre 1981. — **M. Stéphane Bonduel** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation d'un certain nombre de zones rurales défavorisées ayant fait l'objet, au cours du VII^e Plan, de contrats de pays et qui n'ont pas vu cette procédure se renouveler pour 1981. Malgré la lourdeur administrative et technique qui a présidé à leur exécution, ces contrats de pays ont néanmoins permis le développement d'une solidarité dans l'ensemble des cantons concernés, et ont abouti à la mise en œuvre d'un certain nombre d'équipements collectifs et d'action de développement économique. Il lui demande, en conséquence, quelles perspectives sont à envisager pour ces actions de développement dans les zones rurales défavorisées pour 1982.

Produits laitiers :

difficultés des entreprises et coopératives de transformation laitières.

1596. — 3 septembre 1981. — **M. Stéphane Bonduel** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les difficultés que connaissent les entreprises et les coopératives de transformation laitières, en particulier du fait du non-respect par la distribution du paiement à trente jours, fin de mois, pour les fournitures et denrées périssables. Il attire également son attention sur le fait que la forte concentration de la distribution, en face de la dispersion relative des coopératives et des industries agro-alimentaires, a pour conséquence d'induire un déséquilibre en défaveur des entreprises laitières qui répercutent ces difficultés sur les producteurs pour lesquels, dans la plupart des régions, les prix indicatifs de paiement du lait à la production ne sont pas respectés. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour apporter une solution à ces problèmes.

Sécurité civile : création de nouvelles unités militaires d'instruction.

1597. — 3 septembre 1981. — **M. Philippe Machefer** prie **M. le ministre de la défense** de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en matière de création de nouvelles unités militaires d'instruction de sécurité civile s'ajoutant aux deux qui existent actuellement (Brignoles, Villeneuve-Saint-Georges).

Radiocontaminations : contrôle en matière agricole.

1598. — 3 septembre 1981. — **M. Philippe Machefer** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelle place elle entend accorder au développement de la protection sanitaire de notre agriculture en ce qui concerne l'équipement des établissements pour le contrôle des radiocontaminations.

Abris anti-atomiques : état du recensement.

1599. — 3 septembre 1981. — **M. Philippe Machefer** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation** de bien vouloir lui faire connaître la liste des départements où le recensement des abris anti-atomiques prévu par la directive du Premier ministre de 1964 a été opéré.

Défense civile : prise en considération pour l'élaboration du Plan.

1600. — 3 septembre 1981. — **M. Philippe Machefer** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire** si, dans le cadre de l'élaboration du Plan, il a l'intention de prendre en considération les concepts de défense civile et de défense économique.

Dépôt du courrier : inconvénients pour les usagers de l'avancement de l'heure limite.

1601. — 3 septembre 1981. — **M. Philippe Machefer** expose à **M. le ministre des P. T. T.** que l'avancement de l'heure limite du dépôt du courrier a entraîné de multiples inconvénients pour les usagers. La politique de renforcement des personnels fonction-

naires et agents de l'Etat, auquel le ministre vient de procéder qui a déjà donné d'excellents résultats, pourrait-elle permettre de reprendre, en concertation avec les représentants des diverses catégories d'usagers (entreprises, professions libérales, etc.) l'étude de cette question.

Actions civiles de défense : crédits prévus dans le budget 1982.

1602. — 3 septembre 1981. — **M. Philippe Machefer** demande à **M. le Premier ministre** s'il est envisagé, dans le cadre de la préparation du budget 1982, d'accroître, de façon appréciable, les crédits consacrés au financement des actions civiles de défense, qui n'ont représenté, dans les précédents gouvernements, qu'une part extrêmement faible du budget et si la distinction entre crédits d'équipement affectés au secrétariat général à la défense nationale et crédits de fonctionnement directement prélevés sur la dotation globale accordée aux administrations sera maintenue.

Ecole nationale de radio-électricité appliquée : conditions de fonctionnement.

1603. — 3 septembre 1981. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation de l'E. N. R. E. A. (école nationale de radio-électricité appliquée) située 107, boulevard du Général-Leclerc, à Clichy (92). Il lui demande que des mesures soient prises afin que cet établissement scolaire puisse fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Il est en conséquence nécessaire de créer : un atelier d'électronique, une ou deux sections de T. Se. Electronique, deux demi-classes supplémentaires le F2 et le F3 d'adaptation, une classe de brevet technique supérieur Maintenance, une nouvelle 2^e (I.E.S.) avec un élargissement des options, des postes supplémentaires d'agents de service. En outre, il est souhaitable que des crédits d'entretien soient consentis à l'E. N. R. E. A. pour poursuivre la remise en état de cette école nationale. Conformément à la nouvelle politique en faveur de l'école, il lui demande de bien vouloir examiner les différentes mesures proposées.

Fonctionnaires métropolitains détachés dans les territoires de l'ex-A. E. F. (Afrique équatoriale française) : accès aux dossiers individuels.

1604. — 3 septembre 1981. — **M. Paul Kauss** demande à **M. le Premier ministre** s'il peut lui faire connaître la destination donnée aux dossiers individuels constitués et mis à jour : 1^o antérieurement à juillet 1960 par le commissaire central de police de Brazzaville pour les fonctionnaires de police métropolitains détachés dans l'ex-A.E.F. et mis à la disposition de son service. Constitués outre-mer pendant la durée du détachement des intéressés, ces dossiers : a) n'ont pas été transmis à l'administration d'origine des fonctionnaires concernés à l'issue de leur détachement ; b) ne figurent pas parmi ceux conservés au dépôt des archives d'outre-mer, chemin du Moulin-de-Testas, quartier Les Fenouillères, 13100 Aix-en-Provence, ni à la section outre-mer de la direction des archives de France, 27, rue Oudinot, 75007 Paris. Suivant renseignements émanant du consulat général de France à Brazzaville, les dossiers de tous les fonctionnaires français ayant servi outre-mer avant l'accession des pays d'Afrique à l'indépendance, avaient été récupérés et entreposés dès 1960 à l'ambassade de France qui, par la suite, les aurait transférés à l'un ou l'autre des organismes précités. Dans un cas précis, le dossier d'un fonctionnaire ayant séjourné à Brazzaville d'avril à juillet 1958 avant d'être affecté au Tchad, demeure introuvable. Il n'est pas exclu que son dossier, auquel l'intéressé souhaite avoir accès dans le cadre des dispositions de la loi n^o 78-753 du 28 juillet 1978, ait pu être classé à l'époque dans les archives de l'inspection générale des services de police du Moyen-Congo, à Pointe-Noire (autorité dont relevait alors le commissariat central de Brazzaville) ; 2^o par l'ex-ministère de la France d'outre-mer (direction du personnel et des affaires administratives, 3^e bureau), 27, rue Oudinot, 75007 Paris, pour tous les fonctionnaires métropolitains détachés dans l'un ou l'autre des territoires relevant alors de l'autorité de ce département ministériel.

Logement : taux d'intérêts des prêts complémentaires.

1605. — 3 septembre 1981. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la baisse importante du nombre de logements mis en chantier, telle que l'on peut la constater. Cette dégradation est due en grande partie aux coûts

prohibitifs du financement et notamment des prêts dits « complémentaires » auxquels doivent faire appel les acquéreurs potentiels et risque de se traduire par des licenciements nombreux dans le secteur du bâtiment et des industries qui en dépendent. Il lui demande s'il n'estimerait pas urgent de prendre les mesures nécessaires afin que les taux d'intérêts et en particulier ceux des prêts complémentaires, retrouvent un niveau qui permette à la demande en matière de logements de se concrétiser.

Difficultés de trésorerie des entreprises : procédure.

1606. — 3 septembre 1981. — **M. Jean-Pierre Blanc** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le caractère particulièrement lourd et vraisemblablement peu efficace de la procédure élaborée lors du conseil des ministres du 17 juin 1981, relative aux entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie. Il lui demande s'il ne conviendrait pas, dans le but de renforcer l'efficacité de ces mesures d'apporter un certain nombre d'adaptations, en ce qui concerne notamment les critères d'éligibilité, une baisse du chiffre d'affaires pour les mois de mai et juin et une réduction du carnet de commandes pour les mois de juillet et d'août paraissant nettement suffisante pour conduire à des difficultés de trésorerie. Par ailleurs, les paramètres susceptibles d'être retenus semblent être trop financiers. Ne conviendrait-il pas d'ouvrir cette procédure aux entreprises ayant toujours fait face à leurs engagements sans avoir connu d'accidents de paiement, ainsi qu'aux activités commerciales et de services ? En outre, la procédure pourrait être allégée par l'envoi d'un dossier succinct comportant une lettre argumentaire et un plan de trésorerie en transférant l'instruction du dossier à la Banque de France — et non plus aux comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi) — laquelle pourrait solliciter de la banque de l'entreprise un avis simple confirmant ses engagements antérieurs.

Allocations versées aux familles et aux personnes isolées : absence de coordination.

1607. — 3 septembre 1981. — **M. Jean-Pierre Blanc** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur les difficultés qui peuvent surgir, pour un certain nombre de personnes particulièrement dignes d'intérêt du fait de la coordination insuffisante entre les caisses d'allocations familiales et la caisse nationale d'assurance vieillesse, à travers les services des caisses régionales d'assurance maladie. En effet, dans le cas d'une veuve ayant de très faibles ressources, ces personnes peuvent prétendre à la fois à l'allocation de parent isolé versée par la caisse d'allocations familiales, ainsi qu'à l'allocation de veuve liquidée par la caisse régionale d'assurance-maladie. Or, les caisses d'allocations familiales doivent attendre de connaître le montant de l'allocation de veuvage pour déterminer le montant de l'allocation de parent isolé. Ainsi, cette veuve pourra rester durant de longues semaines, voire de longs mois, sans aucune ressource. Elle ne percevra donc pas l'allocation de parent isolé avant de savoir si elle a droit à l'allocation veuvage. A la lumière d'une telle situation, il lui demande s'il ne conviendrait pas d'aboutir à ce qu'un seul organisme au niveau régional procède à la liquidation des nombreuses et diverses allocations versées soit aux familles, soit aux personnes isolées.

Contrôle des délibérations de conseils municipaux et d'arrêtés municipaux : statistiques.

1608. — 3 septembre 1981. — **M. Lionel de Tinguy du Pouët** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, de lui préciser, par catégories, si possible département par département ou au moins pour quelques départements de différentes régions dont celui de la Vendée, combien de délibérations de conseils municipaux et d'arrêtés pris par des maires ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'un refus d'approbation, d'une annulation, d'une déclaration de nullité, d'une suspension d'exécution ou d'une demande de seconde lecture par l'autorité administrative compétente.

Sauvegarde du revenu des producteurs de lait.

1609. — 3 septembre 1981. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur le fait que les producteurs de lait ont fait prévaloir à Bruxelles leur revendication

d'une augmentation la plus importante possible leur permettant de compenser l'aggravation de leurs charges et de maintenir le niveau de leurs revenus. Après que les instances compétentes aient décidé une augmentation du prix du lait de plus de 12 p. 100 entre les campagnes laitières 1981-1982 et 1980-1981, les producteurs de lait comprennent mal qu'à ce jour les prix qu'ils perçoivent ne traduisent toujours pas cette augmentation. Aussi souhaite-t-il connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement français pour que cette augmentation soit répercutée d'une manière effective au niveau du très grand nombre d'exploitations familiales pour qui la production laitière constitue un élément essentiel du revenu.

Mesures de sécurité en matière de conduite automobile.

1610. — 3 septembre 1981. — **M. Albert Voilquin** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, si, en raison de certaines promesses qui auraient été faites, des projets sont à l'étude, ou des consultations éventuellement prévues, en ce qui concerne : a) l'obligation de porter la ceinture de sécurité ; b) celle d'allumer les codes en ville ; c) la modification éventuelle des limitations de vitesse.

Revenu des producteurs de lait.

1611. — 3 septembre 1981. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur la situation préoccupante et stagnante des producteurs laitiers face aux promesses faites, aux échelons européen et national, et compte tenu de la faiblesse du revenu agricole des intéressés, au moins des exploitations modestes et moyennes, sans négliger les autres. Au moment où les viticulteurs, grâce à des manifestations spectaculaires, font l'objet d'une attention toute spéciale du Gouvernement (même en dehors du respect des règles communautaires, afin d'obliger les pouvoirs publics à améliorer leur revenu, ce qui semble normal), n'y aurait-il pas un devoir, pour le Gouvernement, de réexaminer le sort des producteurs laitiers et de permettre ainsi d'apporter la preuve de sa volonté de faire des agriculteurs des citoyens à part entière.

Situation du camp du Larzac.

1612. — 3 septembre 1981. — **M. Albert Voilquin** demande à **M. le ministre de la défense** de bien vouloir lui préciser, si possible, le point exact de la situation du camp du Larzac : prévisions, réalisations, dépenses engagées, dépenses réalisées, acquisitions et travaux en cours, acquisitions et travaux arrêtés, indemnisations dues, etc. Il lui demande également de faire connaître la destination exacte dudit camp, et de lui confirmer si la décision prise d'annuler l'extension du camp militaire est sans appel et définitive.

Allocation de retraite de l'Ircantec.

1613. — 3 septembre 1981. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, s'il ne lui paraît pas convenable qu'un maire, élu lors des élections du renouvellement de 1959, ayant exercé jusqu'à l'élection de 1978 son mandat de maire et alors que la commune a par ailleurs cotisé à l'institution de retraite complémentaire des agents et titulaires de l'Etat, des collectivités publiques (IRCANTEC) et que ledit magistrat municipal est également conseiller général, puisse obtenir une allocation de retraite de l'IRCANTEC. A tout le moins, **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, ne pourrait-il pas à l'occasion du débat et du vote de la loi sur la décentralisation et de la loi de finances pour 1982, déposer un amendement régularisant une semblable situation.

Prêts à taux réduits pour l'installation des jeunes agriculteurs.

1614. — 3 septembre 1981. — Puisque chacun reconnaît la nécessité morale, sociale et économique de s'opposer à l'exode rural, **M. Henri Caillavet** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir envisager une augmentation substantielle de l'attribution de prêts à taux réduits pour l'installation des jeunes agriculteurs et ce, dès le vote de la loi de finances pour 1982.

Revenu des éleveurs de « veaux sous la mère ».

1615. — 3 septembre 1981. — Malgré les efforts accomplis en Lot-et-Garonne pour l'élevage, de nombreux exploitants agricoles se plaignent de l'insuffisance des revenus de l'élevage des « veaux sous la mère », la récente intervention de l'office national interprofessionnel du bétail et de la viande (ONIBEV) n'ayant pas donné de résultats acceptables. En conséquence, **M. Henri Caillavet** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** quelles dispositions réalistes elle compte prendre pour parvenir à donner enfin satisfaction aux éleveurs de cette qualité de production sous peine d'aggraver une situation devenue plus qu'inquiétante.

Acquisitions de petits outillages et matériels : montant de la déduction sur les bénéfices.

1616. — 3 septembre 1981. — Les acquisitions de petits outillages et de petits matériels dont le prix est inférieur à 1 000 francs permettent aux entreprises une déduction d'un même montant sur leurs bénéfices imposés. En conséquence, **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, afin de tenir compte de l'érosion monétaire intervenue depuis 1973, s'il ne compte pas porter à hauteur d'au moins 5 000 francs cette déduction.

Situation des communes touristiques.

1617. — 3 septembre 1981. — **M. Henri Caillavet** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, que dans son département de Lot-et-Garonne des communes, dont certaines sont chefs-lieux de cantons, ont fait un gros effort d'équipements touristiques (stations vertes). En conséquence, la population, qui atteint dans ces communes entre 1 000 et 2 500 habitants, passe durant l'époque estivale et l'arrière-saison à 3 500 sinon 4 000 habitants ou plus. Ne serait-il pas opportun, par souci d'équité, de majorer, d'une part, les indemnités de fonctions des maires et des adjoints et, d'autre part, le traitement des chefs de services communaux. Ne pourrait-on pas, par exemple, puisque lesdites rémunérations sont proportionnelles à la population légale, faire la moyenne entre cette dernière et la population de pointe, et ainsi majorer convenablement indemnités et traitements. Egalement, ne faudrait-il pas et dans les mêmes conditions augmenter le nombre de conseillers municipaux.

Fraude fiscale à Paris.

1618. — 3 septembre 1981. — Dans une déclaration publiée par un hebdomadaire le 23 août, **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, a indiqué « qu'il existe encore certains arrondissements de Paris, par exemple, ou certains secteurs qui sont de véritables passoires fiscales ». **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur quels éléments et à la suite de quelles enquêtes sont avancées ces accusations.

Personnels retraités des collectivités locales.

1619. — 3 septembre 1981. — **M. Charles-Edmond Lenglet** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur la situation des personnels retraités des collectivités locales. Il apparaît en effet que beaucoup d'entre eux ont un revenu mensuel insuffisant pour se procurer l'indispensable et souhaiteraient l'octroi d'une indemnité spéciale pour faire face aux charges auxquelles ils sont soumis. D'autre part, le taux de la pension de réversion de la veuve, calculé sur la base de 50 p. 100 de la pension que touchait l'époux, est anormalement bas. Il lui demande en conséquence si, compte tenu des fonds dont elle dispose, il envisage d'autoriser la caisse nationale des retraités des agents des collectivités locales à donner une suite favorable aux revendications de ces personnels retraités.

Situation des gérants libres de stations-service.

1620. — 3 septembre 1981. — **M. Amédée Bouquerel** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la profession des gérants

libres de stations-service. Les compagnies pétrolières ont maintenu les marges à un niveau très bas alors que les redevances de gérances ont été considérablement augmentées et que les délais de paiement sont de plus en plus courts. Par ailleurs, l'augmentation importante et fréquente des produits pétroliers conduit les gérants libres à faire des ponctions importantes sur leur autofinancement pour faire face à un stock de plus en plus cher et également pour régler les avances de la taxe à la valeur ajoutée correspondantes alors que les chiffres d'affaires ont tendance à diminuer. Pour faire face aux charges, certains gérants libres envisagent de se séparer de leur personnel, en tout ou partie, mais cette situation ne peut être considérée comme étant définitive car dans l'état actuel ils amputent rapidement leur patrimoine familial. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il envisage de prendre en vue de permettre à cette profession de maintenir son activité dans des conditions raisonnables.

Dégradation de la situation économique en France.

1621. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** à quel nombre de demandeurs d'emploi, à quel pourcentage du taux d'inflation, à quel chiffre de fermetures d'entreprises, il estimera engagée sa responsabilité personnelle et celle du Gouvernement qu'il dirige.

Prélèvement exceptionnel : application au Crédit mutuel Océan.

1622. — 3 septembre 1981. — **M. Stéphane Bonduel** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur la situation difficile de certaines caisses locales du Crédit mutuel Océan (152 caisses déficitaires pour 98 caisses bénéficiaires pour l'exercice 1980). Il lui demande si, en considération du caractère spécifique de cette institution et au regard des résultats de chaque établissement, il n'y aurait pas lieu d'examiner les conditions d'application de l'article 6 de la loi de finances rectificative pour 1981, n° 81-734, du 3 août 1981.

Indemnités journalières de longue maladie.

1623. — 3 septembre 1981. — **M. Robert Schwint** expose à **Mme le ministre de la solidarité nationale** le cas d'une salariée qui après un congé parental d'éducation a repris son activité professionnelle pendant sept mois et a dû l'interrompre à nouveau pour cause de longue maladie. Les indemnités journalières lui ont été refusées au-delà du sixième mois d'arrêt de travail, au motif qu'elle ne remplissait pas les conditions posées par l'article 3-3° du décret n° 80-220 du 25 mars 1980. En effet, étant en congé parental au cours de l'année précédente, elle n'avait pu effectuer alors le nombre d'heures (soit 200 heures au cours du premier trimestre de l'année civile ou des trois premiers mois de l'année précédant l'interruption de travail) dont cet article rend l'accomplissement nécessaire pour pouvoir prétendre au bénéfice de telles prestations. Or il n'était nullement dans l'intention du législateur lorsqu'a été institué le congé parental d'éducation d'aboutir à une telle pénalisation des intéressés. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle compte prendre pour que les salariés puissent être rétablis dans la plénitude de leurs droits à prestations à l'issue d'un congé parental et en particulier pour que les conditions rigoureuses fixées par l'article 3-3° du décret susvisé ne soient pas appliquées.

Détaxation du carburant agricole.

1624. — 3 septembre 1981. — Parmi les causes des difficultés rencontrées par les exploitants agricoles, notamment du sud de la France, au plan des revenus, la majoration démesurée du prix du carburant agricole reste l'une des plus irritantes sur lesquelles cependant **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, a la faculté d'utilité intervenir. En conséquence, **M. Henri Caillavet** invite **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, à mettre en œuvre sans désespérer une détaxation du prix dudit carburant (fuel vert) à la fois cohérente et efficace. Au cas où cette proposition légitime ne serait pas acceptée, il souhaite alors connaître les raisons de ce refus.

Administration des P. T. T. : condition d'emploi des personnels de nettoyage.

1625. — 3 septembre 1981. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre des P. T. T.** sur les conditions qui seraient faites par son administration aux agents de main-d'œuvre de net-

toyage. Il apparaît que ces personnels, étrangers aux cadres des P. T. T., sont recrutés et employés selon les opportunités et dans des conditions de rémunération et de protection sociale à tous égards critiquables (licenciements fréquents, absence de droit à l'allocation chômage, jours fériés non rémunérés, etc.). Il aimerait savoir s'il n'apparaît pas nécessaire d'envisager une intégration de ces agents dans ses services, au premier degré en qualité d'auxiliaires de service avec mesures dérogatoires en ce qui concerne les conditions d'âge pour une intégration ultérieure dans les cadres d'agents titulaires.

Licenciement d'un responsable d'émission télévisée.

1626. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la communication** s'il est dorénavant d'usage de démettre de ses fonctions le responsable d'une émission de télévision qui déplaît au président directeur général d'une chaîne.

Implantation d'une centrale nucléaire en Bretagne.

1627. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie**, s'il envisage le choix d'un nouveau site en Bretagne pour une implantation nucléaire remplaçant Plogoff.

Statistiques sur les permis de recherche d'hydrocarbures.

1628. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'industrie** combien de permis de recherche d'hydrocarbures sont actuellement délivrés en France.

Mise en œuvre du programme « Hydrocarbures français ».

1629. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'industrie** si le programme « Hydrocarbures français », adopté le 10 janvier 1980 sera appliqué par le nouveau Gouvernement. Dans le domaine de la production, ce programme prévoyait quatre milliards de francs de dépense jusqu'en 1984 portant essentiellement sur le développement des technologies de production en mer profonde, et de la robotique sous-marine et sur la récupération des gisements en général et plus particulièrement à permettre l'exploitation des huiles lourdes et des schistes bitumineux.

Conséquences de manifestations sur l'exécution des contrats de retraitement de déchets radioactifs passés avec des pays étrangers.

1630. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie**, s'il est exact qu'à la suite d'une manifestation d'une centaine de militants syndicalistes les contrats de retraitement de déchets radioactifs passés avec des pays étrangers ont été immédiatement suspendus.

Fonctionnement des centres de gestion agréés de la Haute-Loire.

1631. — 3 septembre 1981. — **M. René Chazelle** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur le fonctionnement des centres de gestion agréés du département de la Haute-Loire. Ceux-ci, qui rendent les plus grands services aux petites entreprises, ne sont pas toujours à même d'accomplir dans les meilleures conditions la mission qui leur a été impartie, en raison, semble-t-il, de l'attitude réticente que manifeste à leur égard la compagnie des experts-comptables. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre pour que les experts-comptables indépendants, d'une part, les centres de gestion agréés, d'autre part, puissent assumer leur rôle respectif dans un esprit de complémentarité et dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Utilisation de la chevrotine pour la chasse au sanglier dans le département du Var.

1632. — 3 septembre 1981. — **M. Maurice Janetti** souhaite attirer l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur la nécessité de revenir sur les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 avril

1974 interdisant l'usage de la chevrotine pour la chasse au sanglier. Il lui rappelle que cette requête avait été soumise à de nombreuses reprises au gouvernement précédent qui avait opposé un refus systématique au motif que la balle avait une efficacité plus importante que la chevrotine et qu'elle offrait une plus grande sécurité pour les personnes. Il lui indique que les arguments avancés peuvent être admis lorsque cette chasse se pratique dans les régions où existent de vastes espaces découverts qui permettent un tir à balle à grande distance. Toutefois, ce raisonnement ne peut s'appliquer à la région méditerranéenne en raison de la nature très accidentée du relief et de la densité de sa végétation qui imposent le tir de près et un « coup d'épaule ». Malgré le tir à courte distance, les chevrotines ne font pas balle et le groupage des grains garantit son efficacité évitant ainsi de blesser inutilement la bête. Par ailleurs, l'utilisation de la chevrotine offre une plus grande sécurité du fait de la végétation, qui amortit rapidement les grains, ce qui n'est pas le cas pour la balle. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour que soit à nouveau autorisé l'utilisation de la chevrotine pour la chasse au sanglier, conformément aux vœux exprimés par le conseil général du Var et la fédération départementale des chasseurs.

Constitution de sociétés civiles professionnelles dans l'industrie de l'assurance.

1633. — 3 septembre 1981. — **M. Robert Laucournet** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** si la réflexion qui s'exerce actuellement sur les modes de distribution, ne pourrait permettre d'envisager la constitution dans l'industrie de l'assurance de sociétés civiles professionnelles permises par la loi pour les avocats, les notaires, les experts-comptables, et., formule jusqu'à présent combattue par les directions des sociétés pratiquant sur le marché français.

Modalités fiscales du prochain emprunt d'Etat.

1634. — 3 septembre 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** quelles seront les modalités sur le plan fiscal de l'emprunt que doit lancer le Gouvernement le 10 septembre prochain au taux de 16,75 p. 100. Quelles seront, d'autre part, les perspectives du taux d'inflation pour les six prochaines années.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES EUROPEENNES

Budget de la Communauté : litige.

472. — 2 juillet 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes**, dans quel sens va évoluer le litige découlant du refus de la France, de l'Allemagne et de la Belgique de payer leur contribution totale au budget de la Communauté. Quelle est à ce sujet la position du nouveau Gouvernement.

Réponse. — Lors de sa session des 22 et 23 juillet 1981, le conseil des communautés a adopté un budget rectificatif pour 1981 qui apporte une solution politique au différend qui opposait trois Etats membre à l'assemblée des communautés européennes. Ce budget ainsi arrêté conduit à une diminution globale des crédits de 1981 de 198 millions d'ECU, montant qui correspond à celui que l'assemblée avait reporté du budget 1980 au budget 1981 et qui faisait l'objet du litige avec le conseil. Le compromis obtenu résulte d'une part d'une augmentation de certaines dépenses non obligatoires, notamment pour le fonds régional et l'aide aux pays en voie de développement et d'autre part d'une révision en baisse des estimations des crédits du F. E. O. G. A. Garantie nécessaires au fonctionnement normal des organisations de marché. Le Gouvernement a ainsi marqué sa volonté de mettre fin à un conflit qui perturbait sérieusement les rapports entre les institutions. Il a été décidé que la France, l'Allemagne et la Belgique régulariseront les versements non effectués pour 1980 et 1981 une fois que le projet de budget rectificatif établi par le conseil aura été adopté par l'assemblée et arrêté.

CULTURE

Petites et moyennes salles de cinéma : difficultés financières.

663. — 8 juillet 1981. — **M. Bernard-Charles Hugo** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur les difficultés que connaissent actuellement les petites et moyennes salles de cinéma. Il apparaît, en effet, que le système de ristourne destiné à compenser les effets du relèvement de la taxe spéciale additionnelle instituée depuis le 1^{er} novembre 1979 n'est pas parvenu à éviter la pénalisation que redoutaient les petites salles. Conscient des difficultés financières que connaissent ces dernières, le ministre de la culture a envisagé un réaménagement des modalités de calcul du mécanisme de ristourne compensatoire ainsi que des avances susceptibles de leur être accordées. Il s'agit là, sans aucun doute, d'une initiative souhaitée par les petites salles. Aussi lui demande-t-il si les mesures correspondantes vont bientôt être prises dans ce sens, compte tenu du fait que ce sont ces petites et moyennes salles de cinéma qui permettent d'assurer la diffusion des services cinématographiques sur l'ensemble du territoire.

Réponse. — Les incidences de la réforme de la fiscalité du cinéma, intervenue le 1^{er} novembre 1979, sur la situation des petites et moyennes salles de cinéma avaient fait à l'époque l'objet d'un examen de la part du ministre de la culture, qui estimait indispensable d'assurer aux entreprises de ces catégories des conditions particulières de développement. Il était conscient de ce que les salles, petites et moyennes, étaient moins que d'autres, susceptibles de bénéficier de l'allègement du taux de la T.V.A. et de ce que le relèvement du barème de la taxe spéciale additionnelle, qui accompagnait cette mesure, comportait, en ce qui les concerne, des inconvénients qui ne trouvaient peut-être pas entièrement leur contrepartie dans l'accroissement de leurs droits à soutien financier qui en résultait automatiquement. Diverses mesures avaient été prises en vue de remédier à cette situation des petites et moyennes exploitations, notamment l'institution de primes d'encouragement à l'animation ainsi que la modification du régime des droits à soutien financier, des avances et de la compensation fiscale. Ces diverses mesures qui viennent d'être rappelées, ne paraissent désormais plus suffisantes en raison du rôle accru reconnu par le Gouvernement aux petites et moyennes salles de cinéma pour l'animation culturelle de la vie locale et la reconquête d'un public populaire, notamment dans les zones défavorisées. C'est pourquoi, une attention particulière sera portée aux petites et moyennes exploitations dans le cadre des réflexions actuellement engagées et qui doivent aboutir à une réforme des mécanismes propres à développer la création et la diffusion des œuvres cinématographiques sur la base des exigences nouvelles de pluralisme et de décentralisation.

INTERIEUR ET DECENTRALISATION

Présentation du budget des communes : déficiences.

344. — 2 juillet 1981. — **M. Paul Girod** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur les déficiences de la nouvelle présentation du budget des communes : manque de clarté, éparpillement des chapitres, feuillets inutilisés, rendant ce document pratiquement inutilisable, surtout par les petites communes. Il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire à ce propos dans le cadre du projet de loi portant décentralisation de l'Etat, que celui-ci doit prochainement déposer auprès du Parlement.

Réponse. — La nouvelle présentation des budgets des communes de moins de 10 000 habitants innove davantage en la forme que sur le fond. Un seul changement a été apporté : l'introduction d'un état des emprunts garantis par la commune. Or, ce document est indispensable à la commune d'abord pour bien apprécier l'ensemble de ses engagements. Par contre, la forme a effectivement été profondément modifiée en vue d'obtenir un document budgétaire à la fois maniable et complet. Chaque fois que cela a été possible, un certain nombre de simplifications ont été apportées : le format 21 x 29,7 centimètres a été retenu pour permettre une photocopie rapide et sans réduction qui rendait les chiffres de l'ancien modèle illisibles. Une page de garde regroupe les informations statistiques essentielles de la commune. Les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement donnent un aperçu général sur la répartition des dépenses et des recettes. En fonctionnement, faute de place, la colonne « observations » a été supprimée. Elle est remplacée par plusieurs pages permettant de faire le détail de certains articles. Ceci évitera l'adoption de délibérations particulières, notamment en matière de subventions aux associations ; il suffira de détailler à cet endroit du budget son montant pour

chaque bénéficiaire. En investissement, il a été distingué entre les opérations non affectées et les programmes d'équipement. Les élus ont ainsi la possibilité d'examiner par programme et sur une seule page l'ensemble des recettes et des dépenses, ce qui peut contribuer à clarifier les débats du conseil municipal. Un conseiller municipal peut ainsi prendre aisément photocopie du programme d'équipement qui l'intéresse plus particulièrement. Pour faciliter le repérage du programme, une case de classement a été prévue. En vue de répondre aux prescriptions de la nomenclature budgétaire et comptable M 11, de janvier 1961, applicable aux communes de moins de 10 000 habitants qui stipule que les budgets des établissements publics communaux sont annexés au budget principal, les budgets du bureau d'aide sociale et de la caisse des écoles font suite à celui-ci. Ceci a, en outre, l'avantage de permettre une présentation budgétaire d'ensemble de l'activité communale au plan social. D'autres simplifications ont été apportées : les prévisions budgétaires sont désormais faites au franc près, l'état du personnel est établi en nombre de telle sorte qu'il est possible de déterminer instantanément les postes pourvus et les postes vacants. Un sommaire a été placé en tête du document pour faciliter sa consultation. Mais aucun rapprochement avec le cadre budgétaire des villes de plus de 10 000 habitants n'a été fait, le libellé des comptes et des articles est identique à l'ancien modèle, les colonnes également de telle sorte que les inscriptions budgétaires se font rigoureusement comme par le passé. Pour tenir compte des observations dont la direction générale des collectivités locales a eu connaissance et dans un esprit de plus grande simplification, un modèle restreint est en cours de préparation pour les communes de moins de 2 000 habitants et sera soumis à l'examen du comité des finances locales. Les intéressés auront le choix entre les deux modèles.

P. T. T.

Annuaire téléphonique : difficulté de consultation.

868. — 15 juillet 1981. — **M. Georges Berchet** attire l'attention de **M. le ministre des P. T. T.** sur les difficultés de recherche et d'identification rapides qu'entraînent le plus souvent la présentation et la rédaction actuelles de l'annuaire téléphonique. Les cas sont nombreux où les critères de classement retenus ne correspondent pas à la dénomination connue du public. Une typographie plus agréable, et surtout plus lisible, un classement plus logique et le regroupement, comme cela a déjà été fait par le passé, de la totalité des services publics, qu'il s'agisse des administrations de l'Etat, des administrations départementales et communales, des établissements publics et des entreprises publiques, au début de l'annuaire, ou mieux encore, ventilés pour chaque arrondissement du département seraient certainement de nature à remédier aux insuffisances constatées. Il lui demande, si, parallèlement aux recherches très techniques menées pour l'exploitation télématique de cet annuaire, il compte prendre les mesures nécessaires pour rendre plus rapide et plus fonctionnelle la consultation de l'annuaire traditionnel.

Réponse. — Dans le but de faciliter les recherches relatives aux services administratifs locaux ainsi que les démarches auprès de l'administration, il a été décidé, lors de la modernisation de l'annuaire réalisée à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau procédé de composition, d'inclure les renseignements concernant ces différents services dans les pages bleues et roses placées en tête de l'annuaire. Néanmoins, des contacts ont été pris avec les principaux services publics concernés afin de rechercher avec eux l'intitulé le mieux adapté et d'uniformiser leur inscription au niveau national. Ces services ayant par ailleurs, comme tout autre abonné au téléphone, le choix du mot directeur qui détermine leur classement dans l'annuaire, il est normal que la forme de l'inscription dans l'annuaire soit laissée à leur propre appréciation.

Communication téléphonique entre la Haute-Marne et la Marne : taxation.

888. — 15 juillet 1981. — **M. Georges Berchet** attire l'attention de **M. le ministre des P. T. T.** sur le fait que les communications téléphoniques entre la Haute-Marne et la Marne sont taxées selon le tarif d'une unité de base toutes les douze secondes. Il lui rappelle que les communications avec tous les autres départements limitrophes de la Haute-Marne, et même avec un département non limitrophe, la Meurthe-et-Moselle, bénéficient du tarif le plus favorable d'une unité de base toutes les vingt-quatre secondes. Il lui signale qu'il s'agit là d'une grave anomalie qui ne peut que freiner le développement des communications et des échanges, d'autant

plus que ces deux départements se trouvent dans la même région économique, au sens de la loi de juillet 1972. Il lui demande, en conséquence, s'il a l'intention d'y remédier rapidement.

Réponse. — Le régime de taxation des communications, fonction pour une très large part de l'organisation du réseau téléphonique, tant sur le plan technique que sur celui de son exploitation, est actuellement basé sur les critères objectifs de durée et de distance. Celle-ci est mesurée à vol d'oiseau, à partir des chefs-lieux de département en ce qui concerne les communications à moyenne et grande distance, et à partir des chefs-lieux de circonscription de taxe pour les communications de voisinage. En outre, pour ces dernières sont également pris en considération l'appartenance des abonnés au même département ou le caractère limitrophe de deux circonscriptions de taxe. Conformément à ces principes, Châlons-sur-Marne et Chaumont étant distants de plus de 100 kilomètres, les relations téléphoniques entre la Marne et la Haute-Marne sont taxées par périodes de douze secondes, exception faite des communications entre circonscriptions de taxes limitrophes. L'intérêt d'une meilleure adaptation de la tarification aux réalités économiques et sociologiques, permettant d'améliorer la progressivité de la taxation et d'atténuer notamment les disparités existant au niveau du découpage des circonscriptions de taxe, n'a pas échappé à l'administration des P. T. T., mais la réforme de la taxation téléphonique, qui nécessite, par ailleurs, des études économiques et techniques complexes, est liée à la généralisation des centraux électroniques et ne peut, de ce fait, être envisagée dans le court terme. A l'occasion de cette réforme, des directives ont été données pour que la tarification des flux de trafic intrarégionaux fasse l'objet d'un examen particulier, afin de tenir compte de la volonté du Gouvernement de favoriser le développement régional.

Projets d'introduction de petites annonces sur vidéotexte : précisions.

1030. — 21 juillet 1981. — Bien qu'il n'ait pas été répondu à sa question n° 1375 du 18 décembre 1980 transmise au secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications du gouvernement précédant les élections présidentielles, **M. Henri Caillavet** renouvelle auprès de **M. le ministre des P. T. T.** son étonnement devant l'inauguration de Télétel, à Vélizy. Il lui rappelle que voici sept mois un projet d'introduction de petites annonces sur vidéotexte était envisagé et que l'exclusion des petites annonces du champ expérimental Télétel de Vélizy aurait supposé dans les conditions jusqu'à l'abandon des études et recherches en aval. Il s'étonne, comme il l'avait fait en décembre 1980, que les parlementaires qui s'étaient émus avec juste raison de leur manque d'information quant aux expériences en cours aient été écartés une fois de plus de tout contrôle et il lui rappelle les propos qu'il tenait en juin 1981 dans un grand quotidien, à savoir l'opposition à l'extension des expérimentations préalablement à tout « débat démocratique dans l'opinion et au Parlement » et pour l'expérience de Vélizy avec la presse directement concernée ». Après ces réflexions et malgré l'inauguration de Télétel en juillet 1981, il lui demande de bien vouloir apporter une réponse précise concernant l'introduction de petites annonces sur vidéotextes.

Réponse. — La question des petites annonces sur Télétel a souvent été posée en termes de concurrence pour la presse. Or, dans ce domaine, la presse dispose de trois atouts majeurs : son réseau de collecte de l'information, son audience qui fait que le lecteur appellera de préférence le service offert par son journal, enfin, la possibilité de promouvoir ses propres services dans ses colonnes. Il ne s'agit donc pas de rapports de concurrence mais bien d'une complémentarité apportée par Télétel à la presse. Cette complémentarité tient surtout à la possibilité donnée à l'utilisateur d'appeler sur Télétel le fichier des annonces passées dans le cadre d'un service offert par la presse elle-même. En ce qui concerne l'expérience Télétel 3 V, un certain nombre de dispositions contractuelles ont été prises qui constituent pour la presse la « garantie juridique » de cette complémentarité. C'est ainsi que l'article 2 du cahier des clauses juridiques prévoit que « seuls les journaux ou écrits périodiques au sens de la loi du 29 juillet 1981 pourront présenter aux usagers des annonces immobilières ou des offres d'emploi ». Par ailleurs, une commission du suivi des expériences télématiques a été mise en place en février 1981 composée de quatre députés et quatre sénateurs, des représentants de la presse nationale et régionale, ainsi que des personnalités qualifiées, la commission du suivi a eu connaissance de la totalité des dossiers relatifs à la préparation de l'expérience (cahier des clauses juridiques, liste des prestataires et nature des services offerts, rapport Dondoux-Ducastel, etc.). Enfin, le Gouvernement s'est engagé à ouvrir un grand débat démocratique au Parlement, préalablement à l'extension des expérimentations en question, afin que soient réunies toutes les conditions d'une vraie concertation entre les différents partenaires. Des mesures en ce sens seront prises très prochainement.

RELATIONS EXTERIEURES

Irak : construction d'une centrale nucléaire.

612. — 8 juillet 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des relations extérieures** si la France tiendra ses engagements à l'égard de l'Irak pour la construction d'une centrale nucléaire à Tammuz.

Réponse. — Le Gouvernement français n'a pour le moment été saisi d'aucune demande formelle de la part du Gouvernement irakien au sujet de la reconstruction du centré nucléaire de Tammuz. Il reste, pour sa part, prêt à poursuivre sa coopération avec l'Irak dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il veillera, bien entendu, à ce qu'une telle coopération ne puisse en aucune façon être détournée à des fins militaires. Il déploiera tous les efforts nécessaires pour que l'utilisation de l'énergie nucléaire devienne au Moyen-Orient un facteur de paix, et non un facteur de tensions supplémentaires.

TRANSPORTS

Coupons annuels de carte orange : risques de perte.

178. — 20 juin 1981. — **M. Jean Chérioux** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre des Transports**, qu'en l'état actuel de la réglementation, les usagers de la R.A.T.P. qui achètent un coupon annuel de carte orange se voient remettre un titre de transport unique pour une année entière. Il va de soi que ce système accroît considérablement les risques de perte du coupon et que se crée ainsi une sorte de spéculation sur la perte au profit de la R.A.T.P. qui n'incite certainement pas les usagers à faire l'achat d'un coupon annuel. Il lui demande s'il ne faudrait pas envisager un autre système qui concilierait les intérêts de l'usager et de la R.A.T.P. : comme dans le système actuel, l'usager réglerait en un versement unique le montant du titre de transport annuel tandis qu'il lui serait remis un document — qu'il pourrait conserver en un lieu sûr — lui donnant droit à un coupon mensuel pendant 12 mois.

Réponse. — La réglementation selon laquelle les coupons annuels de carte orange perdus ou volés ne peuvent être ni remboursés ni remplacés est fondée sur le souci d'éviter les pertes de recettes qu'occasionnerait leur utilisation frauduleuse par des tiers. Les difficultés qui résultent de ces dispositions pour les usagers ont conduit la R.A.T.P. à étudier la possibilité d'instaurer une nouvelle formule de l'abonnement annuel. Le remplacement du coupon annuel unique par douze coupons mensuels figure parmi les premières solutions qui ont été envisagées. Mais cette solution n'a pas été retenue en raison des complications excessives qu'entraînerait la délivrance des coupons dans l'hypothèse où chacun d'eux ferait chaque mois l'objet d'un envoi séparé, et des confusions que pourraient commettre les abonnés, dans l'éventualité où ces coupons leur seraient tous expédiés en même temps. La R.A.T.P. s'est donc orientée vers la mise en œuvre d'un procédé de récupération, aux appareils de contrôle du métro et du R.E.R., des coupons perdus ou volés, ce qui permettra d'adopter une attitude moins rigoureuse à l'égard des abonnés de bonne foi. Ces dispositions pourraient être mises en vigueur à l'occasion de la création d'une nouvelle formule d'abonnement annuel — comportant une possibilité de règlement mensuel par prélèvement automatique sur compte bancaire — qui est actuellement à l'étude et qui sous réserve d'une approbation par les pouvoirs publics, pourrait être offerte dans un an environ.

Navigation aérienne : coopération avec les pays voisins.

441. — 2 juillet 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, quelle politique il entend suivre pour développer une interconnexion parfaite avec les systèmes informatiques des pays voisins pour favoriser une plus grande fluidité et une meilleure efficacité du système de navigation aérienne.

Réponse. — La question de l'interconnexion entre les systèmes informatiques intégrés aux dispositifs de navigation aérienne mis en œuvre par les pays européens a été abordée, par l'administration française, avec le même souci que le développement des systèmes de contrôle. Sur le plan mondial, un groupe d'experts de l'O.A.C.I., auquel participe un expert français, développe des normes communes applicables à l'information de base traitée par les systèmes de contrôle de la circulation aérienne. Ce groupe, dénommé A. D. A. P. T. (groupe d'experts sur l'acquisition, le traitement et la diffusion des données A. T. S.) s'est consacré à la normalisation du format des plans de vol, de son contenu, de sa présentation afin d'unifier les processus de saisine de l'information de base pour

les systèmes automatisés. Sur le plan européen, le groupe européen de planification de la navigation aérienne (Gepna) récemment chargé par l'organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) de coordonner l'évolution des systèmes de navigation aérienne en Europe, a décidé de mettre sur pied un groupe d'experts sur l'échange des données A.T.S. (groupe A.D.E.G.). Les travaux de ce groupe s'effectueront dans le contexte technique européen et tiendront compte du développement, par ailleurs, des services de gestion du trafic aérien et d'une banque centrale de données sur le trafic aérien. Ils permettront de compléter pour les besoins européens les travaux du groupe A.D.A.P.T., de recenser les possibilités de mise en place d'échanges de données automatisées entre systèmes de traitement des plans de vol, de définir les mesures techniques et les calendriers correspondants. Par ailleurs, l'administration française poursuit, sur le plan bilatéral, l'action qu'elle mène sur le plan multilatéral. Actuellement, tous les Etats voisins de la France ne disposent pas d'un système automatisé d'assistance au contrôle de la navigation aérienne; cependant, des protocoles d'accord sont en voie d'élaboration avec les services britanniques et la direction du centre Eurocontrol de Maastricht de façon à faciliter les échanges entre les divers systèmes de traitement des plans de vol. De plus, la direction compétente fait actuellement étudier les caractéristiques techniques d'un certain nombre de stations radar installées par les administrations de l'aviation civile du Royaume de Belgique et de la République fédérale d'Allemagne afin de développer le traitement de radars frontaliers par les systèmes de traitement des informations radar installés dans les centres français (ainsi que cela fonctionne actuellement pour la station de La Dôle, installée en Suisse). L'interconnexion des systèmes de traitement de plan de vol, de traitement de radar étrangers frontaliers (après accord des Etats concernés) par les systèmes français de traitement de ces informations permettront donc à terme d'assurer la meilleure fluidité du trafic à l'intérieur de l'espace aérien français sous réserve que des efforts analogues soient poursuivis par l'ensemble des Etats européens.

Elèves étrangers de l'aviation civile : statut.

475. — 2 juillet 1981. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur quels critères seront acceptés dorénavant les élèves et les stagiaires étrangers désireux d'acquies en France une formation de cadre de l'aviation civile.

Réponse. — L'école nationale de l'aviation civile (E.N.A.C.) accueille chaque année un nombre important d'élèves et de stagiaires étrangers. Les critères d'admission ont pour seul objet d'établir que les connaissances et l'expérience professionnelle acquises par les postulants leur permettront de suivre avec profit l'enseignement dispensé. Dans le cas où la capacité d'accueil de l'école pour certains cycles d'études particuliers ne permet pas de satisfaire l'ensemble des demandes répondant à ces critères, un classement est effectué en fonction de leur antériorité et du niveau relatif des différents candidats. Il n'est pas envisagé de modifier ces dispositions.

Travailleurs migrants réunionnais : coût des transports aériens.

662. — 8 juillet 1981. — **M. Louis Virapoullé** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur la nécessité, pour les travailleurs migrants réunionnais en métropole, de pouvoir, pendant leurs congés, réintégrer leur île natale. S'il est vrai que la compagnie nationale a été contrainte de revoir ses tarifs exagérément coûteux, il n'en demeure pas moins vrai que le tarif V.P.T. (voyage pour tous) sans cesse réajusté, atteint actuellement un coût très élevé. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement envisage de prendre tendant à faire cesser ces réajustements et permettre à tous les réunionnais, exerçant une activité en France métropolitaine, de pouvoir, sur la base d'un tarif équitable, retrouver leurs familles qui vivent à plus de 10 000 kilomètres du continent européen.

Réponse. — Le ministre d'Etat, ministre des transports, rappelle que depuis trois ans de profondes modifications, allant dans le sens d'une amélioration du service, ont été apportées aux conditions du transport aérien entre la métropole et la Réunion après une large concertation locale regroupant les élus, les usagers, l'administration et Air France au cours du dernier trimestre de 1978. Ainsi en janvier 1979 la compagnie nationale Air France a, à la demande des pouvoirs publics, anticipé la mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire basée sur un aménagement plus productif des services de la liaison métropole—Réunion. Cette politique novatrice visait à faciliter l'accès du transport aérien pour le plus grand nombre possible de réunionnais et cela, dans des conditions économiques permettant à

Air France d'assurer par elle-même l'équilibre d'exploitation de cette liaison. La grille tarifaire a été simplifiée au maximum et organisée autour de deux tarifs essentiels au lieu d'une dizaine auparavant : le tarif « Affaires » et le tarif « Voyage pour tous » (V.P.T.). La péréquation entre hauts et bas tarifs a été supprimée, et depuis le 15 décembre 1979 les contraintes de durée de séjour ont été également levées. Cette grille correspond à une desserte assurée intégralement par des Boeing 747. Malgré le doublement du prix du carburéacteur en 1979, cette politique a été maintenue en 1980 et 1981. En 1980, sur un trafic de 138 000 passagers, 25 p. 100 ont voyagé au tarif « Affaires » et 75 p. 100 au tarif le plus bas, ce qui représente par rapport à 1978 une multiplication par trois du nombre de passagers bénéficiant des tarifs les plus bas. Ce résultat a pu être obtenu car Air France, d'une part, a renoncé à tout bénéfice sur cette liaison de cabotage et a, d'autre part, fait bénéficier cette dernière des ressources complémentaires provenant des escales internationales du faisceau de lignes de l'Océan Indien auquel est intégrée la desserte de la Réunion (les recettes unitaires du trafic international étant sensiblement supérieures à celles du trafic de cabotage). Dans ces conditions, la compagnie nationale a enregistré sur cette desserte en 1979 et 1980 des résultats tout juste équilibrés sur le plan économique. Les prévisions pour 1981 font apparaître un taux de rentabilité de 1,01. Le ministre d'Etat, ministre des transports, reste toutefois attentif à ce que soit poursuivie l'amélioration de la desserte aérienne des départements et territoires d'outre-mer, et en particulier de la Réunion, malgré un environnement économique défavorable entraîné, pour partie, par la hausse mondiale des prix du carburant qui subissent en outre les effets de l'appréciation du dollar, monnaie de référence pour les achats d'hydrocarbures.

France-Allemagne : développement du programme Airbus.

1081. — 23 juillet 1981. — **M. René Jager** prie **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, de bien vouloir lui faire connaître le détail des mesures prises récemment par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne en faveur de l'Airbus européen. Il lui demande, en outre, quelles sont les orientations retenues par la France et l'Allemagne, qui représentent 70 p. 100 du programme, visant à poursuivre et développer le programme Airbus.

Réponse. — Le gouvernement fédéral a réaffirmé, en conseil de cabinet au début de 1981, son appui au programme Airbus. Les mesures nécessaires ont été prises pour le financement, sous forme d'avances remboursables, du développement de la version A 310 et des améliorations de la version A 300, qui conduisent à l'A 300/600. Par ailleurs, la fusion des deux industriels VFW et MBB, fortement incitée par le gouvernement, va permettre une amélioration de la productivité des usines et des bureaux d'études, au bénéfice du programme Airbus. L'objectif commun que se sont fixé la France et l'Allemagne est d'assurer à la construction aéronautique civile européenne une part du marché d'au moins 30 p. 100, cela correspondant d'ailleurs à la part du transport aérien européen dans le monde. Pour cela, un élargissement de la gamme est nécessaire : vers les plus fortes capacités il est entrepris avec l'A 300/600, et vers les capacités inférieures, le projet correspondant d'Airbus Industrie A 320, bimoteur à fuselage étroit de 120 à 160 places, devrait répondre à ce besoin. M. Martin Gruner, secrétaire d'Etat, parlementaire responsable de la construction aéronautique civile, que le ministre d'Etat, ministre des transports a rencontré à Londres le 17 juillet 1981 avec M. Norman Tebbit, secrétaire d'Etat britannique également responsable du même secteur, a partagé avec ses collègues l'opinion qu'à l'avenir la coopération aéronautique civile européenne serait renforcée par cet élargissement de la gamme des produits d'Airbus Industrie. Les ministres ont noté l'importance du projet A 320 et attendent des propositions supplémentaires de la part des industriels, qui tiendront compte des exigences du calendrier dicté par le marché.

TRAVAIL

Fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité.

373. — 2 juillet 1981. — **M. Jean-Marie Bouloux** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir lui préciser s'il envisage de saisir le conseil supérieur de la prévention des risques professionnels du problème posé par le fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises, et notamment du temps dont pourraient disposer les membres de ces comités pour remplir les missions qui leur sont imparties, un juste équilibre pouvant être recherché par la concertation soit par branche d'activité, soit au plan professionnel ou encore interprofessionnel.

Réponse. — Comme le souhaite l'honorable parlementaire, le conseil supérieur de la prévention des risques professionnels sera saisi, au cours de sa prochaine séance plénière qui aura lieu dans

les semaines qui viennent, de l'examen des conditions de fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises. Le conseil supérieur devra définir sa méthode de travail pour procéder à cette étude, qui pourrait aboutir à une réforme de cette institution dont le rôle est fondamental pour l'amélioration des résultats des entreprises en matière de prévention des risques professionnels.

Artisanat et commerce de détail : sécurité du travail.

526. — 2 juillet 1981. — **M. Alfred Gérin** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir lui préciser les initiatives qu'il envisage de prendre en coordination avec les chambres des métiers et les chambres de commerce et d'industrie et les organisations professionnelles et syndicales concernées afin que des campagnes spécifiques d'information et de sensibilisation soient organisées en direction des activités artisanales et de commerce de détail sur les problèmes posés par l'hygiène et la sécurité dans le travail.

Réponse. — Le conseil supérieur de la prévention des risques professionnels sera invité à examiner lors de sa prochaine séance plénière, qui devrait se tenir prochainement, les conditions dans lesquelles pourrait être poursuivie la campagne nationale d'information sur la sécurité dans le travail pour sensibiliser le grand public sur les éventuels dangers liés au travail et les précautions à prendre pour s'en protéger. Dans le cadre de cette campagne générale, des actions spécifiques destinées notamment à des secteurs d'activité particuliers seront éventuellement envisagées si le besoin s'en fait particulièrement sentir en accord avec le conseil supérieur et en liaison avec tous les organismes intéressés.

URBANISME ET LOGEMENT

Constructions sociales : encouragement.

75. — 12 juin 1981. — **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur la série de propositions sur l'habitat émises et présentées par la confédération nationale du logement. Il lui rappelle que dans le contexte économique actuel, le logement est gravement menacé et qu'il existe environ 16 millions de mal-logés dans notre pays. En effet, on ne peut que constater l'inefficacité de la mise en place de la réforme du logement, tant au niveau des constructions collectives qu'à celui des constructions individuelles. La spéculation sur les terrains et l'augmentation du coût de la construction en général avec un effet plus accentué pour la construction de logements sociaux. Seule, la définition et l'application d'une véritable politique sociale de l'habitat permettrait de satisfaire les besoins et les aspirations des habitants

de notre pays. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour améliorer le cadre de vie et encourager ainsi la construction sociale dans les centres urbains.

Réponse. — Des mesures sociales très importantes ont été prises par le Gouvernement dès le début du mois de juin. L'allocation-logement a été relevée de 50 p. 100 en deux étapes ainsi que l'A. P. L. afin de consolider leur pouvoir solvabilisateur. Un dispositif d'aide aux familles en difficulté temporaire pour le paiement de leur loyer est progressivement mis en place, auquel l'Etat apportera son concours financier. Parallèlement, l'Etat veille à éviter les dérapages qui en diminueraient l'efficacité et a demandé aux organisations de propriétaires et de gestionnaires de s'engager à modérer les hausses de loyers. Pour relancer la construction, le Gouvernement a décidé de débloquer le fonds d'action conjoncturelle et a demandé au Parlement d'inscrire au collectif les dotations budgétaires supplémentaires. Ces décisions doivent permettre le financement au deuxième semestre 1981 de 125 000 logements dont 90 000 logements aidés en accession à la propriété et 35 000 logements en locatif. Une maîtrise publique, s'exerçant sans réglementation tatillonne et de façon décentralisée, est la condition d'une véritable politique sociale de l'habitat. C'est dans ce sens que mes services préparent un projet de réforme foncière. L'aide à la pierre sera maintenue car elle est indispensable pour assurer une activité régulière du bâtiment. Les aides personnelles seront progressivement fondues en un seul régime. La révision régulière des barèmes assurera le maintien du pouvoir d'achat. Sachant combien de Français vivent dans un patrimoine vétuste, le Gouvernement s'est donné comme objectif la réhabilitation de 200 000 logements chaque année dont 120 000 à 150 000 avec l'aide directe de l'Etat. Pour favoriser cette réhabilitation et les économies d'énergies, l'obligation de conventionnement est levée et la contribution au fonds national de l'habitat n'est plus exigible. En attendant une loi nouvelle, le conventionnement débarrassé de sa contrainte la plus contestable est provisoirement maintenu pour permettre aux familles de bénéficier de l'A. P. L. Parallèlement aux consignes de limitation des loyers, le Gouvernement fera preuve de fermeté pour éviter de nouveaux dérapages en matière de constructions. Les rapports entre bailleurs et locataires demeurés figés depuis le code civil doivent se transformer sans remettre en cause le droit de propriété. Un projet de loi sera très prochainement soumis au Parlement pour établir un meilleur équilibre des droits et des devoirs des propriétaires comme des locataires. Les droits nouveaux devront prendre en compte une aspiration des locataires à une plus grande sécurité, à une plus large information et à une réelle transparence. Ils devront permettre la collaboration nécessaire des propriétaires et des locataires sur les problèmes de gestion des charges, des réparations et, d'une manière générale, sur tout ce qui touche le cadre de vie.